



Aux parents des élèves  
qui fréquenteront les classes 9S à 11S  
de l'Établissement primaire et secondaire  
de La Sarraz et environs

## INFORMATIONS SUR LE SITE DE L'ASI7

La Sarraz, le 3 juillet 2023

### Restaurant scolaire – Collège secondaire du Levant à La Sarraz Rentrée scolaire 2022-2023

Mesdames, Messieurs, Chers parents,

Nous vous rappelons que, depuis la rentrée scolaire d'août 2019, l'horaire continu est entré en vigueur pour les élèves depuis la 7P à la 11S. De ce fait, il n'y a plus de transports scolaires pour le retour de midi.

Notre cantine scolaire, label **fourchette verte**, continuera d'accueillir les élèves en deux services selon leurs horaires. Les élèves inscrits pourront fréquenter ce restaurant scolaire régulièrement ou occasionnellement. A noter que les pique-niques sont également autorisés dans le réfectoire pour autant que les élèves soient enregistrés (micro-ondes à disposition).

Comme vous le savez cette cantine est gérée informatiquement ; **nous vous confirmons que le précédent contrat de votre enfant s'est terminé automatiquement le 30 juin 2023**. C'est pourquoi nous vous prions de refaire votre demande d'inscription, en utilisant vos identifiant et mot de passe actuels, pour le système d'inscription en ligne **MonPortail**, même si vous pensez que votre enfant ne mangera qu'occasionnellement à la cantine. **Vous pourrez faire cette demande dès que vous aurez reçu les horaires, de votre enfant, envoyés par le secrétariat de l'Établissement primaire et secondaire de La Sarraz.**

**A partir du 17 juillet 2023** vous trouverez toutes les informations nécessaires sur notre site [www.asi7.ch](http://www.asi7.ch) pour effectuer votre demande d'accès, ainsi que le règlement du restaurant scolaire indiquant les coûts des repas et pique-niques.

Afin de vous guider dans vos démarches, nous vous invitons à visionner [les guides d'utilisation vidéo](#), qui se trouvent à votre disposition sur la page de connexion de MonPortail.

MonPortail  
ASI7 - Association Scolaire des 7 communes Région de La Sarraz

Association Scolaire  
des 7 communes - Région de La Sarraz

IDENTIFIANT\*

MOT DE PASSE\*

Connexion

Mot de passe oublié

Vidéos MonPortail

Bienvenue



Association Scolaire  
des 7 communes - Région de La Sarraz

L'inscription est sans frais tant que l'élève n'aura pas consommé un repas ou un pique-nique. Dès le moment où le compte est activé, **un montant de CHF 25.00** sera débité, couvrant les frais administratifs.

Afin d'éviter la circulation ou la perte d'argent liquide, le paiement s'effectuera via un compte personnel alimenté par les parents. Un premier versement minimum de CHF 40.00 devra être effectué sur votre compte individuel MonPortail-MaCantine (voir règlement sur le site internet de l'ASI7) **entre le 02.08.2023 et le 16.08.2023, soit AVANT le 1<sup>er</sup> repas de votre enfant.**

**ATTENTION** : paiement uniquement par un QR-CODE, veuillez utiliser le QR-IBAN

CH 3230000001152601998

N'OUBLIEZ PAS de mettre à jour le numéro de compte dans votre e-banking. Les anciens bulletins ne seront plus acceptés au paiement, les nouveaux pourront vous être envoyés sur demande via votre compte personnalisé MonPortail.

Le code-barres **des cartes blanches** déjà en possession de votre enfant reste valable. La carte de couleur **ROUGE** de l'année scolaire 2022-2023 **N'EST PLUS VALABLE.**

Pour l'année scolaire **2023-2024** une nouvelle **carte de couleur JAUNE** permettant à l'élève de quitter le périmètre surveillé sera remise uniquement après réception du formulaire rempli et signé, qui se trouve à la fin de ce document, attestant votre décision. **Cette carte devra être demandée avant le vendredi 11 août 2023 afin qu'elle puisse vous parvenir avant la rentrée du 21 août 2023.**

**Toute demande de renouvellement d'une carte perdue durant l'année scolaire sera facturée de CHF 10.00, montant qui sera débité directement du compte.**

Pour rappel, le code-barres permet l'identification de l'élève lors de la prise du repas. La lecture de ce code au réfectoire diminuera le compte personnel. Ce compte devra être alimenté régulièrement (affichage du solde du compte en tout temps). Si le compte présente un solde négatif, **un rappel informatique automatique** vous sera adressé par e-mail (données sécurisées selon les normes en vigueur).

Nous attirons votre attention sur le fait que, **si votre enfant quitte sans autorisation et de son plein gré le périmètre scolaire surveillé, il se trouve sous votre entière responsabilité, comme stipulé à l'article 14 du règlement du restaurant scolaire.**

D'avance, nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ce courrier et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers Parents, nos salutations distinguées.

**Pour le Comité de Direction**

Le président :

Laurent Michel

Association scolaire  
intercommunale des 7 communes  
Région La Sarraz  
Rue des Terreaux 1 – CP30  
1315 La Sarraz

La secrétaire :

Christelle Schwab

Renseignements utiles pour votre planification :

*Les enclassements vous seront envoyés par l'habituel courrier de rentrée du secrétariat de l'Établissement primaire et secondaire de La Sarraz, durant le mois de juillet. A partir du 10 août, les horaires des bus vous parviendront directement par la société Microgis, notre mandataire chargé de l'organisation des transports scolaires.*



des 7 communes - Région de La Sarraz

## Elèves 9-10-11S inscrits au restaurant scolaire – année scolaire 2023-2024

Formulaire à retourner au secrétariat ASI7 – Rue des Terreaux 1 – CP 30 – 1315 La Sarraz **avant le vendredi 11 août 2023 afin que la carte d'autorisation de couleur JAUNE** puisse vous parvenir avant la rentrée du 21 août 2023.

Je soussigné.e autorise mon enfant à quitter le périmètre scolaire surveillé, de ce fait mon enfant sera sous mon entière responsabilité.

Elève : Nom : ..... Prénom : ..... Classe : .....

Signature du parent : ..... Nom : ..... Prénom : .....